

# LA CGT SE MOBILISE POUR UNE RÉPONSE À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL EN MATIÈRE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Le 19 septembre 2017, le gouvernement va lancer des « Assises de la mobilité » dans un contexte où, dans tous les secteurs du transport, les voyants sont au rouge !

Depuis deux ans, il y a une augmentation des émissions de gaz à effet de serre imputable aux trafics routiers, en progression au détriment du transport ferroviaire et fluvial (marchandises et voyageurs). Cela provoque également une augmentation de la consommation des produits pétroliers.

Nous sommes à contre-courant des objectifs du Grenelle de l'environnement – qui déclarait « le fret ferroviaire, fluvial et le cabotage maritime d'intérêt général » – mais aussi des orientations de la loi sur la transition énergétique et celles de l'accord de Paris (COP 21).

Comme elle l'a fait dans un courrier adressé aux ministres des Transports et de la Transition écologique et solidaire, la CGT veut que les sujets de fond soient abordés lors de ces assises. Notamment :

- elles doivent traiter de l'ensemble des transports, marchandises et voyageurs, de la réponse aux besoins et du report modal (vers les autres modes alternatifs à la route) pour lutter contre le réchauffement climatique ;
- il est urgent de sortir de cette concurrence mortifère dans les transports – source d'un terrible dumping social – qui va s'amplifier si les ordonnances de la Loi Travail sont mises en œuvre. Face aux enjeux auxquels nous sommes confrontés et considérant que nous avons

besoin de tous les modes de transports, il faut travailler la complémentarité dans un concept multimodal, à partir des besoins, au service de l'intérêt général. La question de la place du service public, pour lequel la CGT lance une grande campagne nationale, est alors posée.

La libéralisation et la concurrence ne sont surtout pas la solution. Citons l'exemple du fret ferroviaire ou du fret routier sous pavillon français, tous deux en baisse au bénéfice d'un fret routier sous pavillon étranger générateur de dumping social.

Au Royaume-Uni, le chemin de fer privé coûte deux fois plus que la nationalisation avec les tarifs les plus chers du monde et une qualité de service médiocre ;

- il faut lutter contre la saturation routière. Un des problèmes auxquels ne s'attaque pas le gouvernement – y compris au travers du « plan climat » – est la diminution de la circulation routière (marchandises et personnes). La saturation des réseaux est un phénomène qui prend de l'ampleur, particulièrement autour des grandes métropoles avec un étalement urbain de plus en plus important et encouragé par les lois NOTRe et Maptam. Cet étalement est là encore à l'opposé des objectifs de la COP 21, et a pour conséquence la création de nouveaux besoins de transports voyageurs et marchandises.

Les transports sont un élément déterminant dans l'aménagement des territoires, la lutte contre la désertification et la fracture sociale dans les territoires ruraux ainsi que dans la désindustrialisation.

Il y a donc besoin d'investissements dans toutes les infrastructures, ce qui impose

d'autres choix politiques et financiers – sachant que la majorité des infrastructures sont utilisées tant pour les marchandises que pour les personnes.

Les milliards payés par les contribuables et engloutis dans les effets négatifs des coûts externes (accidentologie, usure des infrastructures) dus principalement aux transports routiers, doivent aller à la rénovation, la modernisation et le développement des infrastructures (ferrées, fluviales, routières et portuaires). Les retards d'investissements que nous accusons menacent les activités et posent de sérieuses questions de sécurité.

L'internalisation des coûts externes dans le coût du transport, posant la rémunération du transport à son juste coût, doit être portée lors de ces assises. La nécessité de mettre en œuvre une véritable réforme de la fiscalité doit l'être également. Il faut faire de la fiscalité des entreprises un moteur de progrès, moduler l'impôt sur les sociétés en fonction du comportement des entreprises en matière d'emploi, salaires, investissement, de préservation de l'environnement et augmenter l'impôt pour celles qui contribuent à la financiarisation de l'économie.

Dans le même temps, la dette de la SNCF doit être requalifiée en dette d'État si l'on veut sortir le système ferroviaire de la pression financière. La renationalisation des autoroutes doit également être abordée. Il faut remettre cette manne financière dans le giron public, au service d'infrastructures répondant aux questions de report modal, de sécurité, et ne pas continuer à enrichir quelques actionnaires des majors du BTP ;

- le social doit être au cœur des débats et de la construction de ces « Assises de la mobilité ». Il faut donc aborder l'arrêt des suppressions massives d'emplois, la précarisation de ces derniers et le développement de la sous-traitance, qui a de forts impacts sur les conditions sociales des personnels, la qualité de service et la sécurité. Toutes ces composantes se dégradent dans de nombreux secteurs et territoires. Un véritable dialogue social dans les entreprises de transports est donc nécessaire, tout comme le droit syndical et le droit de grève.

On mesure bien l'antagonisme qu'il y a entre les intérêts du capital et l'intérêt général en matière sociale et environnementale !

**La CGT, poursuivant sa démarche de rassemblement des salariés, des usagers, des populations, des associations, des élus... va œuvrer à ce que les « Assises de la mobilité » qui s'ouvrent le 19 septembre 2017 n'aboutissent pas sur une loi sanctuarisant l'ouverture à la concurrence et la libéralisation du transport voyageurs urbain. Il faut au contraire qu'elles abordent les sujets de fond permettant de répondre de façon durable au réchauffement climatique et aux questions de santé publique, en faisant des propositions pour replacer au centre des débats les questions sociales, environnementales, d'aménagement des territoires et de réindustrialisation pour une véritable « économie circulaire » et un renouveau du service public.**

**Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.**

**Bulletin de contact et de syndicalisation**

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Âge : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_

Entreprise (nom et adresse) : \_\_\_\_\_



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris – 93516 Montreuil Cedex,  
téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)**